

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 18 février 2008

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007
2. Assermentation de Mlle Camille Bohner
3. Demande d'autorisation de cautionner la société des Transports de la Région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC) pour un maximum de Fr. 200'000.--, pour le financement de la construction d'une halle de stationnement pour bus, préavis municipal No 01/2008
4. Projet de modification de la taxe d'exemption du SDIS, préavis municipal No 02/2008
5. Communications municipales
6. Communications du bureau
7. Divers et propositions individuelles

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité et le public. Elle constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 46 membres du conseil. Se sont excusés : Mmes Adelheid Addor, Monique Arzenton et Nicole Foucqueteau et MM. Philippe Bohner, Dominique Bolomey, Youri Borboën, Lorenzo Carrea, Patrick Christen, Jean-Daniel Gisclon, Jean Martin, Luc Martin et Jean-Nicolas Muff. Non excusé : Mme Karin Künstner.

Mmes Azucena Crolla et Monique Martin fonctionnent comme scrutatrices.

1. Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2007

Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Assermentation de Mlle Camille Bohner

Conformément à l'art. 5 du R.C., la présidente procède à l'assermentation de Mlle Camille Bohner. Cette nouvelle conseillère remplace M. Fabien Maillefer qui a quitté la Commune. Dès lors, 47 membres du conseil communal sont présents.

3. Demande d'autorisation de cautionner la société des Transports de la Région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC) pour un maximum de Fr. 200'000.--, pour le financement de la construction d'une halle de stationnement pour bus, préavis municipal No 01/2008

M. Philip Panchaud, syndic, apporte quelques précisions sur ce cautionnement qui doit être également accepté par les communes partenaires des MBC. En effet, la construction d'une halle pour les bus devient indispensable pour éviter les problèmes de vandalisme sur les véhicules et assurer le confort des chauffeurs et passagers qui auront moins froid l'hiver. Les MPC financent une partie de cette construction et le solde doit faire l'objet d'un emprunt hypothécaire cautionné par les différentes communes. Ce bâtiment devrait être amorti sur une durée de 30 ans.

M. Daniel Dietrich, membre de la commission des finances n'a rien à ajouter au rapport établi par M. Jean-Nicolas Muff, président excusé.

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 01/2008,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(1 abstention)

- d'autoriser la Commune d'Echandens à cautionner les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay SA (MBC) à hauteur d'un montant maximal de Fr. 200'000.--, pour le financement de la construction d'une nouvelle halle de stationnement de bus,
- d'autoriser la Municipalité à remplacer tout ou partie du montant cautionné par un prêt et d'en fixer les termes.

4. Projet de modification de la taxe d'exemption du SDIS, préavis municipal No 02/2008

M. Jean-Marc Landolt apporte quelques précisions sur la perception de cette taxe concernant les couples mariés en rappelant l'art. 21, 2^{ème} alinéa de la Loi sur le SDIS et l'art. 44, 3^{ème} alinéa du Règlement sur le SDIS.

M. Olivier Peissard, président de la commission ad hoc n'a rien à ajouter à son rapport.

Mme Katharina Zürn ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 02/2008,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accepter la modification de la taxe d'exemption du Service de Défense Incendie et de Secours à Fr. 60.--.

5. Communications municipales

M. Philip Panchaud

Population d'Echandens

La population de notre Commune est arrêtée au 31 décembre 2007, selon le SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques), à 2'058 habitants (2064 en 2006). Pour mémoire, c'est ce chiffre qui est utilisé dans de nombreux calculs de répartition.

Facture sociale

Nous portons à votre connaissance que la facture sociale prévisionnelle pour 2008 se monte à Fr. 3'193'367.00, soit quelque Fr. 1'552.00 par habitant, qu'il soit contribuable ou non.

IDHEAP - Questionnaire sur le rapprochement des communes

L'IDHEAP a reçu 818 réponses d'habitants d'Echandens sur 1'700 questionnaires envoyés, soit un taux de réponse de 48.1 %.

Les participants au tirage au sort, effectué lors du Conseil communal de décembre dernier, furent au nombre de 251. Il y a donc eu quelque 567 questionnaires envoyés de manière anonyme. Les résultats sont actuellement à l'étude.

Remplacement informatique

Dans le courant de janvier 2008, l'application informatique communale a été changée. La facture finale ne nous est pas encore parvenue. Cette application a été installée sur un nouveau serveur, l'ancien ayant fait son temps.

Le remplacement de ce serveur ainsi que d'un poste de travail s'inscrit dans le tournus du renouvellement informatique et a coûté Fr. 11'980.20.

Statistiques CFF et CGN

Nous avons le plaisir de constater que l'utilisation des billets CFF et des abonnements CGN a encore augmenté en 2007.

Pour les CFF, nous sommes passés d'une utilisation annuelle des billets de 72.15% en 2006 à 80.27% en 2007, soit de 790 billets vendus en 2006 à 879 en 2007, sur un total possible de 1'095 billets.

Pour la CGN, nous sommes passé de 110 utilisations des abonnements en 2006 à 165 en 2007.

Enclassement des élèves de VSB à Morges

L'extension du collège « Les Voiles du Léman » à Préverenges étant actuellement bloquée par des recours, la Ville de Morges a accepté de prolonger l'enclassement à Beausobre des élèves VSB de l'EPSP pour cette année scolaire et l'année scolaire suivante.

Projet ARCAM (Association des Régions de Cossonay, Aubonne et Morges)

La Municipalité a été consultée par M. le Préfet Jacques Bezençon, pour connaître la position d'Echandens au projet ARCAM. L'ARCAM serait une association, selon les art. 60 et ss du Code Civil, qui regrouperait, dans un premier temps, les activités des associations suivantes : ARC (Association de la Région de Cossonay), ADAR (Association de Développement Aubonne et Rolle) et PEC (Plate-forme Economique de la Côte) et, dans un deuxième temps, cette association se doterait d'un département « Aménagement du territoire », en remplacement de l'ACRM actuelle.

La Municipalité d'Echandens se prononce favorablement, tout en souhaitant que les compétences de l'Association pour l'aménagement du territoire soient clairement précisées en rapport avec les structures telles que celles liées au SDRM et au PALM ou de domaines à réserver aux compétences des autorités locales. Les communes directement concernées par un projet supra-communal d'aménagement du territoire créeraient alors une plate-forme distincte, gérée et financée par ces communes et ce, sous la houlette de l'ARCAM.

M. Jean-Marc Landolt**Concours de projet de salle villageoise et aménagement du secteur du Saugey**

Tenant compte de l'accueil et des remarques très positives émises lors de la séance spéciale d'information du 30 janvier dernier, la Municipalité a décidé de présenter, pour le prochain Conseil communal du 28 avril 2008, le préavis relatif au Concours de projet de salle villageoise. Son contenu a été révisé en fonction des remarques formulées par la commission ad hoc, lors du Conseil du 12 novembre 2007.

Nous vous rappelons que les options fondamentales de base du futur projet sont connues et résultent du rapport de la Commission « Moinat-Vogel », ainsi que du Concours d'idées de 2003, à savoir : localisation au centre du village, capacité, besoin en places de stationnement, etc.

Le programme du concours de projet sera préparé par le Jury qui sera constitué aussitôt après l'octroi du crédit. Le Conseil et la Municipalité auront chacun droit à 2 représentants. Le Conseil sera informé par ses délégués au fur et à mesure des travaux du Jury.

Bâtiment rue du Château 5

Il y a quelques temps, la Municipalité a été approchée par une délégation du Conseil d'Administration de la Banque Raiffeisen Morges-Venoge concernant l'exiguïté et la sécurité des locaux actuels, ainsi que la question du bancomat.

Forte de cette demande et compte tenu de la situation actuelle au centre du village (bâtiment de la rue du Château 5 insalubre, WC publics quasi insalubres et régulièrement maculés, nécessitant la plupart du temps leur fermeture), la Municipalité a saisi cette opportunité pour examiner la demande de la Banque Raiffeisen.

L'idée de la Municipalité est de réaliser un nouveau bâtiment en lieu et place de celui de la rue du Château 5. Par la même occasion, des WC publics, aux normes actuelles et faciles d'entretien, seraient intégrés dans le nouveau bâtiment. La Banque Raiffeisen a confirmé sa volonté de s'engager sur le long terme pour occuper ces nouveaux locaux.

Un avant-projet a été établi sur la base de leurs besoins. Il prévoit la réalisation de locaux, dont l'aménagement intérieur sera réalisé par la Banque, des WC publics au rez-de-chaussée, ainsi qu'un appartement à l'étage. Le futur bâtiment s'intégrera dans le périmètre d'implantation de la zone du village, sa hauteur sera d'environ 7.5 m, contre 9.5 m pour le bâtiment actuel. Une demande de crédit de construction, sous forme de préavis, vous sera prochainement présentée.

M. Michel Pache

Il donne lecture des communications municipales Nos 1 et 2. Celles-ci seront jointes à la convocation du prochain conseil.

6. Communications du bureau

La séance d'information du 30 janvier 2008 a connu un vif succès. L'historique de la grande salle a été expliqué en détail. Tous les documents relatifs à cet objet peuvent être demandés à l'Administration communale.

Mme Katharina Zürn informe l'assemblée qu'elle a participé aux 2èmes assises des autorités du district de Morges qui ont eu lieu le 2 février 2008 à Yens. M. Philip Panchaud et Mme Irène Caron étaient également présents. Plusieurs travaux de groupe ont été présentés comme l'organisation administrative, l'organisation sécuritaire, les associations régionales et la mobilité. Le commandant de la gendarmerie vaudoise, M. Bergonzoli, a parlé des mesures de sécurité prévues pour l'Euro 2008, sujet très intéressant. Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, a assuré les participants de son écoute et de son soutien et a félicité les préfets et autorités communales de leur esprit de collaboration mutuelle.

Il est rappelé le 75^{ème} anniversaire du FC Echandens et le Tir de l'Amitié 2008 pour lequel les conseillers peuvent s'inscrire.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 28 avril 2008 et la séance qui était initialement prévue le 23 juin et d'ores est déjà reportée au 30 juin 2008.

7. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Martin relève que le Chemin de la Côte qui part du carrefour des Abbesses compte plusieurs nids de poule. Il avait déjà signalé ceci l'année dernière et il lui avait été répondu que des travaux seraient effectués en période estivale. L'été 2007 a passé et rien n'a été entrepris. Il souhaite donc que ces travaux soient exécutés au cours de l'été qui arrive.

M. Thierry Lambelet demande où en est le PGA. M. Jean-Marc Landolt souhaite évidemment que cela avance le plus rapidement possible et annonce que la 2^{ème} mise à l'enquête devrait avoir lieu très prochainement.

M. Philippe Martin demande si un procès-verbal de la séance d'information du 30 janvier 2008 a été établi. Comme cette séance était informelle, aucun PV n'a été fait.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h.40.

La présidente :

La secrétaire :

Katharina Zürn

Claire-Lise Martin